

Prise en charge de mon **CANCER**



PATIENTS

Mon traitement
en administration
intraveineuse

Ma journée en
hôpital de jour

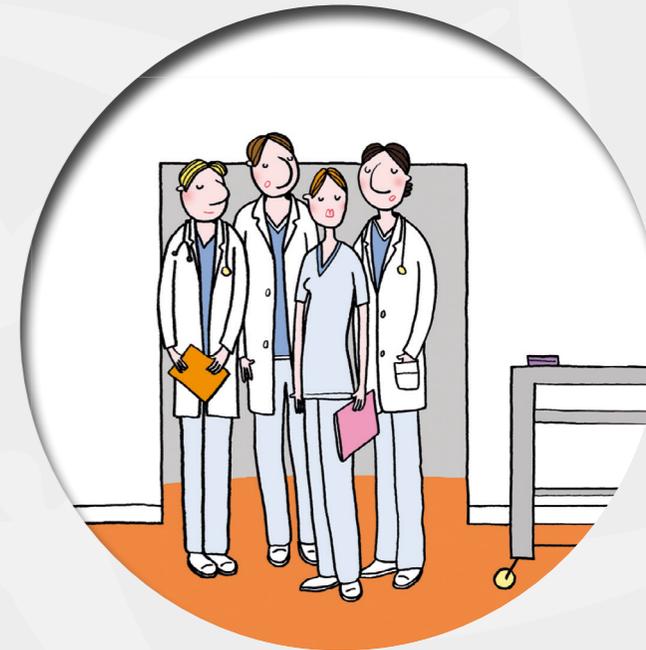
Introduction

Cette brochure a pour objectif de vous présenter chacune des **différentes étapes** en hôpital de jour et vous fournir des explications sur les **différents temps d'attente**.

Hôpital de jour :
Entrer le matin,
sortir l'après-midi.

On vous a prescrit un traitement à administrer par voie intraveineuse. Afin de bénéficier d'une prise en charge multidisciplinaire ne nécessitant pas une hospitalisation complète mais ne pouvant être effectuée en consultation externe, l'administration de ce traitement est réalisée à **l'hôpital de jour**⁽¹⁾.

En hôpital de jour, votre admission, votre traitement et votre sortie se font le même jour⁽¹⁾. Cette modalité de soins vous permet de **regagner votre domicile le jour même du traitement** et vous évite de passer une ou plusieurs nuits à l'hôpital⁽¹⁾.



1. La prescription du traitement ⁽²⁾



Avant chaque injection,



un bilan sanguin est réalisé pour permettre au médecin de **vérifier votre état de santé et savoir si la tumeur réagit au traitement** ⁽²⁾.

L'obtention des résultats de la prise de sang constitue une part importante de l'attente finale ⁽³⁾.

Ce bilan sanguin peut parfois être réalisé quelques jours avant et les résultats transmis lors de l'admission ⁽³⁾.



La consultation a lieu après la réception des résultats de la prise de sang

Au cours de cette journée, plusieurs étapes sont nécessaires pour que vous puissiez **bénéficier de votre traitement dans les meilleures conditions**. Tout d'abord, après avoir vérifié votre état de santé, le médecin prescrit **le traitement le plus adapté à votre maladie et à votre état général**.

L'ordonnance détaille le nom de chacun des médicaments du protocole, ainsi que ceux d'autres médicaments destinés à limiter les effets secondaires. Le médecin précise également la façon dont les traitements vont être administrés ⁽²⁾.

2. La préparation du traitement ⁽²⁾



À la pharmacie de l'hôpital

L'ordonnance datée et signée par le médecin est transmise à la pharmacie de l'hôpital et sera contrôlée par le pharmacien. **Le pharmacien vérifie la dose prescrite** par le médecin et **la façon dont le traitement va devoir être conservé** jusqu'à ce qu'il soit administré ⁽²⁾.



Les médicaments sont préparés au début de chaque séance

Chaque préparation est destinée à un patient particulier. Elle est soumise à des procédures particulières et complexes et **nécessite donc un temps de réalisation bien précis que l'on ne peut pas réduire**. Cela explique l'attente parfois longue avant l'administration de votre traitement ⁽²⁾.

3. L'administration du traitement ⁽²⁾



Posez toutes les questions qui vous préoccupent ● ● ●



Dernier contrôle

Pour une injection par perfusion, le traitement est placé dans une poche ou un flacon selon les cas.

Après un dernier contrôle, la préparation, prête à être administrée, est emballée et étiquetée à votre nom.



L'acheminement de la préparation

Elle est ensuite **acheminée de la pharmacie à l'unité de soins** ⁽²⁾.



L'administration par voie intraveineuse

L'administration par voie intraveineuse va permettre une diffusion rapide des médicaments dans tout l'organisme.

Pour faciliter les perfusions et éviter d'avoir à effectuer une piqûre à chaque fois dans le bras, un cathéter pourra vous être posé ⁽²⁾.

Les effets du traitement et la façon dont vous le supportez seront évalués régulièrement lors de consultations de surveillance au cours desquelles vous pourrez poser toutes les questions qui vous préoccupent ⁽²⁾.



Quelques réponses pratiques...



Puis-je me faire rembourser les frais de transports pour me rendre à l'hôpital de jour^(4,5) ?

Lorsqu'ils sont en rapport avec des soins ou traitements liés à votre cancer, votre caisse d'assurance maladie peut rembourser vos frais de transports prescrits par votre médecin. Cette prise en charge à 100 % répond à des conditions de prise en charge spécifiques (affection de longue durée reconnue, transport en lien avec cette affection, incapacité ou déficience empêchant de se déplacer par ses propres moyens).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site ameli.fr.

En pratique, votre médecin complète le formulaire « prescription médicale de transport » et vous le remet. Sauf en cas d'urgence médicale, **la prescription doit être établie avant le transport**. Pour être remboursé, adressez à votre caisse d'assurance cette prescription accompagnée des justificatifs de vos dépenses.

Dans certains cas, la prise en charge de certains transports **nécessite d'obtenir un accord préalable** du service médical de l'assurance maladie. C'est le cas par exemple des transports de plus de 150 km aller, des transports en série, en avion ou bateau. **Votre médecin doit alors compléter le formulaire « Demande d'accord préalable/prescription médicale de transport »**. En l'absence de réponse dans les 15 jours suivant l'envoi de votre demande vous pouvez considérer que votre demande est acceptée.



Quels documents dois-je amener pour constituer mon dossier d'admission^(6,7) ?

Vous devez avoir avec vous votre carte vitale, une attestation de droits à jour et votre carte de complémentaire santé ou mutuelle⁽⁶⁾.

Pensez également à apporter toutes les informations médicales, même anciennes, en votre possession en lien avec votre maladie (ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, électrocardiogrammes, carte de groupe sanguin...)^(6,7).



Mes soins sont-ils pris en charge⁽⁸⁾ ?

Le cancer est une maladie qui entre dans le cadre de l'Affection de Longue Durée (ALD). **Vos traitements sont pris en charge à 100 % pendant toute la durée de l'ALD**, sur la base du tarif de remboursement fixé par la sécurité sociale. Certaines difficultés sociales peuvent nécessiter des démarches spécifiques complémentaires.

N'hésitez pas à contacter une assistante sociale de votre lieu de soin pour vous aider.



Puis-je manger avant mon hospitalisation de jour⁽²⁾ ?

Pendant votre traitement, il est possible de manger comme d'habitude en privilégiant toutefois une alimentation équilibrée.

Si vous êtes sujet à des nausées et des vomissements il est conseillé :

- d'attendre 1 à 2h après les vomissements pour manger
- de privilégier les aliments froids ou tièdes qui sont moins odorants que les aliments chauds
- d'éviter les aliments lourds difficiles à digérer comme les aliments frits, gras ou épicés
- de privilégier plusieurs petits repas, plutôt que deux repas traditionnels plus longs à digérer
- de manger lentement afin de faciliter la digestion
- d'éviter de boire pendant les repas, mais boire plutôt avant ou après. **Les boissons gazeuses fraîches, à base de cola** notamment, **peuvent parfois aider à diminuer les nausées**
- de supprimer le tabac
- de manger léger avant et après le traitement.



Quelques sites utiles

Le site de l'institut national du cancer (INCa)

Le site du Ministère des solidarités et de la santé

Le site de l'assurance maladie



Retrouvez nos documents sur www.pactonco.fr

Bibliographie

1. Droits et démarches par situation médicale : vous allez être hospitalisé. Disponible sur le site de www.ameli.fr
2. @Comprendre la chimiothérapie, collection Guides patients Cancer info, INCa, octobre 2008.
3. Camut A, *et al.* Information des patients en oncologie pédiatrique : création et évaluation d'un livret explicatif « Ma cure de chimiothérapie en hôpital de jour ». *J Pharm Clin* 2008;27(4):245-53.
4. Soins et remboursements : combien serez-vous remboursé ? Frais de transport. Disponible sur le site de www.ameli.fr
5. Mon parcours d'assuré. Je prends le mode de transport prescrit par mon médecin. Brochure téléchargeable sur le site de www.ameli.fr
6. Mon parcours d'assuré. Je vais être hospitalisé(e). Brochure téléchargeable sur le site de www.ameli.fr
7. L'hôpital à votre service, disponible sur le site de www.hopital.fr
8. @Démarches sociales et cancer, collection Guides patients Cancer info, INCa, mars 2012.

